COMMUNIQUE DE PRESSE

Cfdt: AUVERGNE RHÔNE-ALPES
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Déclaration commune de

Sylvain DESOIGNIES, secrétaire général de l'URI CFDT Auvergne-Rhône-Alpes
Hicham BENICHI, secrétaire régional en charge de l'UTI Isère

Lyon, le 06 novembre 2026

Manifestation de Grenoble : une décision importante pour les libertés syndicales et démocratiques

L'Union régionale interprofessionnelle CFDT Auvergne-Rhône-Alpes se félicite de la décision du tribunal administratif de Grenoble suspendant l'arrêté préfectoral qui interdisait le passage de la manifestation du 5 novembre dans le centre-ville de Grenoble.
La liberté de manifester est une liberté fondamentale qui ne peut être restreinte qu'à titre exceptionnel et dans le respect du principe de proportionnalité.

L'URI CFDT Auvergne-Rhône-Alpes salue également l'engagement des militantes et militants de l'Union territoriale interprofessionnelle CFDT de l'Isère, qui se sont fortement mobilisés pour défendre le droit de manifester et assurer l'organisation de cette mobilisation dans un contexte particulièrement incertain.

Le déroulement même de cette journée apporte un démenti aux inquiétudes qui avaient été avancées pour justifier les restrictions imposées au parcours. La manifestation s'est tenue dans un climat serein, démontrant une nouvelle fois la capacité des organisations syndicales à encadrer des mobilisations importantes de manière responsable.

Cette décision est une bonne nouvelle pour les libertés publiques et pour la démocratie sociale. Elle rappelle le rôle essentiel des organisations syndicales comme acteurs responsables du dialogue social et de l'expression collective des salariés.

Mais cette victoire juridique ne répond pas aux revendications qui ont conduit plus de 1,5 million de personnes à se mobiliser partout en France le 5 novembre. Les attentes exprimées sur les salaires, le pouvoir d'achat et la reconnaissance du travail demeurent entières. À l'approche de la réunion annoncée à Matignon, la CFDT attend désormais des réponses concrètes à la hauteur de la mobilisation.

Le tribunal a rappelé le droit. Les organisations syndicales ont démontré leur sens des responsabilités. Il appartient maintenant au gouvernement de répondre sur le fond aux attentes exprimées par le monde du travail.

Contact presse :
Sylvain DESOIGNIES
Secrétaire Général CFDT AuRA

Tél : 06 83 06 96 83
@ : sdesoignies@aura.cfdt.fr

Hicham BENICHI
Secrétaire Régional en charge de l'UTI Isère

Tél : 06 14 61 68 23
@ : hbenichi@aura.cfdt.fr